

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Pascal LAVAU, Maire.

Présents: RICARD. MORÉNAUD. COMBARIEU-PINTO. ASNAR. MORENAUD. MAZEYRIE. DIOT. BONNETAT. BOLOS. CORREIA.

Procurations : MITAINE. FOURCASSIÉ. BABOULENE.

Secrétaire de séance: BONNETAT Karine

Informations :

1/ Projet maison des services

Présentation du chiffrage Avant Projet Définitif du 20 mars 2017

REHABILITATION ETAGE MULTISERVICES EN CENTRE MÉDICAL
--

--

Description sommaire des travaux à réaliser :

Estimation H.T.

LOT 1 TERRASSEMENT- VRD-GROS-OEUVRE-DEMOLITIONS.

14 281,40

LOT 2 MENUISERIES EXTERIEURES.

930,00

LOT 3 PLOMBERIE - SANITAIRES.

7 957,00

LOT 4 ELECTRICITE - V.M.C. - CHAUFFAGE

6 180,00

LOT 5 REVETEMENTS SCÉLLES SOLS ET MURS.

3 478,00

LOT 6 PLATRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS.

10 702,10

LOT 7 PEINTURES - FINITIONS - NETTOYAGE

4 854,00

LOT 8 FERRONNERIE - COUVERTURE BAC ACIER

2 732,00

LOT 9 ELEVATEUR

16 000,00

TOTAL H.T. TRAVAUX HORS VARIANTE

67 114,50

T.V.A. 20 %.

13 422,90

TOTAL T.T.C. HORS VARIANTE

80 537,40

Honoraires HT bureau de contrôle technique

400,00

Honoraires HT bureau de coordination Sécurité et Protection de la Santé

1 200,00

TOTAL H.T. TRAVAUX HONORAIRES INCLUS

68 714,50

T.V.A. 20 %.

13 742,90

TOTAL T.T.C TRAVAUX HONORAIRES INCLUS

82 457,40

HORS VARIANTE CHAUDIERE CONDENSATION

2/ PRÉSENCE DE RATS AU BOURNAGUET

Suite à de nombreuses plaintes de la part d'administrés du Bournaguet quant à la présence d'un nombre important de rongeurs, la mairie de Trespoux mettra à disposition des produits de type raticides aux heures d'ouverture du secrétariat.

3/ Réhabilitation de la granette du Bournaguet, travaux en cours :

GENERALITES / TOUS CORPS D'ETAT:

-2 pignons intérieurs seront plaqués.

-Niveau de référence 0 : pierre d'assise à droite porte d'entrée.

MACONNERIE - TERRASSEMENT J.BANIDE :

-Prévoir contre pente et caniveau muret devant porte surbaissée pour chasser EP.

-Planifier reprise des murs intérieurs semaine 18 et 19.

-Ne pas toucher aux murs extérieurs à part reprises ponctuelles.

CHARPENTE COUVERTURE ISSALY :

-Fin intervention semaines 17 – 18.

MENUISERIES DELNAUD :

-Pose des menuiseries semaines 20 : Porte en arche et porte sanitaires.

PLOMBERIE :

-Intervention semaines 21,22 23.

-Prévoir robinet extérieur.

-La mairie doit statuer à propos de l'arrivée de gaz et du piano.

ELECTRICITE- MARTY BAUDIN :

-Suivre poste et avancement chantier.

-Prévoir alarme flash dans sanitaires.

-Prévoir éclairage extérieur.

-Passage câbles en périmètre isolant car manque gaine dans dalle.

Délibérations :

- **01 VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2017 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition à appliquer à chacune des trois taxes directes locales pour l'année 2017.

- Décide de voter les taux suivants portés au cadre II de l'état 1259 intitulé « état de notification des taux d'imposition de 2017 de la taxe d'habitation et des taxes foncières à savoir :

directes	Taux votés	Bases d'imposition Prévisionnelles 2017	Produit des taxes attendu pour 2017
TAXE HABITATION :	12.00%	757 400	90 888€
FONCIER BATI	24.65%	456 000	112 404€
FONCIER NON BATI	201.37%	14 500	29 199€
	Produit fiscal attendu :		232 491€

POUR: 12
DESSUS

ABSTENTION : 01

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE

- 02 AFFECTATION RÉSULTAT D'EXPLOITATION EXERCICE 2016 BUDGET DE LA COMMUNE

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 2015 : 108 761.49€

Résultat d'investissement antérieur reporté 2015 : -156 302.36€

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2016

Résultat de l'exercice 102 853.29€

Résultat antérieur -156 302.36€

Solde d'exécution cumulé - 53 449.07€

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses 2702.40€

Recettes 51 278.00€

Solde des restes à réaliser 48 575.60€

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé - 53 449.07€

Rappel du solde des restes à réaliser 48 575.60€

Besoin de financement de l'investissement 4 873.47€

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 61 427.64€

Résultat antérieur 108 761.49€

Total à affecter 170 189.13€

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1/ Résultats fonctionnement à reporter au R.002: 165 315.66€

2/ Solde exécution de la section investissement à reporter au 001 D: 53 449.07€

3/ Couverture du besoin de financement investissement

Crédit au R. 1068 sur BP 2017 : 4 873.47€

POUR : 13

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

- 03AFFECTATION RÉSULTAT D'EXPLOITATION EXERCICE 2016 BUDGET DU MULTISERVICES

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 2015 : 11 491.12€

Résultat d'investissement antérieur reporté 2015 : 50 595.67€

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2016

Résultat de l'exercice -13 418.44€

Résultat antérieur 50 595.67€

Solde d'exécution cumulé 37 177.23€

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses

1/ Résultats fonctionnement à reporter au R.002: 13 954.89€

2/ Couverture du besoin de l'investissement

Crédit au R. 0001 sur BP 2017 : 37 177.23€

POUR : 13

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

- 04 AFFECTATION RÉSULTAT D'EXPLOITATION EXERCICE 2016 BUDGET DU LOTISSEMENT LES VITARELLES

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 2015 :

Résultat d'investissement antérieur reporté 2015 : -98 621.81€

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2016

Résultat de l'exercice 20 164.19€

Résultat antérieur -98 621.81€

Solde d'exécution cumulé - 78 457.62€

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses

Recettes

Solde des restes à réaliser

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé 78 457.62€

Rappel du solde des restes à réaliser

Besoin de financement de l'investissement 78 457.62€

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2017 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 761 159€

RECETTES : 761 159€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 338 105€

RECETTES : 338 105€

POUR: 13 FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

- 06 VOTE DU BUDGETPRIMITIF MULTISERVICES2017

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif budget Multiservices de la

Commune pour l'exercice 2017 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 21 160€

RECETTES : 21 160€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 51 132.12€

RECETTES : 51 132.12€

POUR: 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

- 07 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 LOTISSEMENT LES VITARELLES

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif du Lotissement Les Vitarellles de la Commune pour l'exercice 2017 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent

de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 172 376€

RECETTES : 172 376€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 166 293€

RECETTES : 166 293€

POUR: 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

- 08 DÉLÉGATION COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC – MISE A DISPOSITION DES BIENS A LA FÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DU LOT

Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), en date du 20

décembre 2011,

Vu le règlement de la FDEL fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence optionnelle de l'éclairage public, en application de l'article 2.3 de ses statuts,

Vu la délibération de la commune du demandant le transfert de sa compétence éclairage public à la FDEL,

Vu l'état physique du parc d'éclairage public communal en date du 08/03/2017,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide, en complément de la délibération initiale précitée :

- de confirmer la délégation de la compétence communale EP à la FDEL, dans les conditions fixées par son règlement,

- de valider l'inventaire du parc EP communal réalisé par la FDEL,

- de mettre à disposition de la FDEL, à titre gratuit, les biens concernés. Cette mise à disposition sera constatée par la signature d'un procès-verbal contradictoire, conformément à l'article L.1321 du C.G.C.T.,

- d'inscrire au budget communal la constatation comptable de la mise à disposition des biens. Les emprunts en cours, contractés par la commune pour financer ses ouvrages EP avant le transfert de la compétence, resteront à sa charge et ne s'imputeront pas sur sa contribution annuelle. La commune continuera à les gérer jusqu'à leur extinction.

- de transmettre à la FDEL le montant de la valeur (initiale ou forfaitaire) ou du coût historique des installations d'EP,

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir, en particulier le procès-verbal de mise à disposition des biens.

VOTE : POUR 13 Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

09 ACQUISITION MICRO TRACTEUR TONDEUR KUBOTA

L'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires, en particulier le désherbant, pour l'entretien de 3 cimetières de la commune, l'aménagement récent du tour de la Halle nécessitant une tonte régulière avec ramassage, et la nécessité de disposer d'une machine légère transportable sur une remorque pour aller entretenir les espaces autour de l'ancienne église de Rassiels nous a conduit à prévoir l'acquisition d'un micro tracteur tondeur. Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide donc l'acquisition d'un micro tracteur de marque KUBOTA au prix de 4 991.67 €.H.T.

- Micro tracteur tondeur : 5 990.00€ T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire de TRESPoux-RASSIELS à réaliser cette acquisition.

VOTE : POUR 11 CONTRE 1
AN QUE DESSUS

FAIT ET DELIBERE JOUR ET

- 10 CRÉATION DE LA MAISON DES SERVICES

Suite à la demande de plusieurs professionnels de santé recherchant un local pour installer leur activité sur la commune de Trespoux-Rassiels, une réflexion a été menée par le Conseil municipal. Celle-ci dispose d'un appartement de type 4 au-dessus de l'actuel multiservices. Cet appartement est aujourd'hui libre d'occupation. Une étude a été confiée au cabinet d'architecture RAVAUX Fabien. Celui-ci a produit un plan d'aménagement ainsi qu'une évaluation financière à hauteur de 70 614 € HT. Il apparaît que ce local pourra accueillir 5 professionnels de santé à qui il sera loué des surfaces adaptées à leur activité. Les loyers envisagés permettent d'espérer un équilibre financier de cette opération. La commission chargée de ce dossier propose donc ce jour la réalisation de ce projet.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide donc de confier à l'architecte Fabien RAVAUX le dépôt du permis de construire nécessaire à cette opération ainsi que la production de tous les documents nécessaires à la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal autorise le Maire de TRESPOUX-RASSIELS à réaliser l'opération décrite ci-dessus.

VOTE : POUR :10 CONTRE : 2 FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Pascal LAVAUUR

Karine BONNETAT

